

Belgique : le gouvernement flamand se penche sur le scandale d'abandons d'enfants

Le gouvernement flamand a mandaté une commission d'experts, dont les conclusions sont attendues en avril 2015, afin de faire le point sur l'un des plus grands scandales qui secoue la Belgique. Dans les années cinquante à soixante-dix, l'Église catholique, l'État et la justice ont été complices de pratiques illégales ayant abouti à l'abandon de près de 30 000 enfants à la naissance. Leur mère était mineure et la famille n'entendait pas garder cet « *enfant de la honte* ».

L'accouchement avait généralement lieu dans un établissement lié à l'Église catholique. Parfois situé en France. Ainsi, selon l'association Mater Matuta, la maison Tamar à Lommel a hébergé 700 jeunes femmes dont la famille voulait cacher la grossesse. Passée la naissance, les responsables religieux faisaient pression pour obtenir l'abandon de l'enfant. Une faute que l'Église refuse toujours de reconnaître. Selon ses représentants, les parturientes avaient « *le choix* », « *S'occuper elles-mêmes d'élever l'enfant ou le confier à l'adoption* », plaide Mgr Herman Cosijns, secrétaire général de la conférence des évêques de Belgique. Quant au porte-parole de l'épiscopat, il demande des investigations plus poussées avant d'en arriver à « *des excuses éventuelles* ».

Mais l'affaire vire purement au sordide, quand on apprend que les enfants étaient dans certains cas vendus à leurs futurs parents adoptifs. Selon le journal La Libre Belgique, cela pouvait atteindre 75 000 euros l'adoption.

La Raison n°601, mai 2015, p. 6

(1) Le combat de femmes contraintes d'abandonner leur enfant